

Renouveler et assurer la continuité du CVS

Le turn-over des représentants du CVS est plus important qu'auparavant. Il s'explique par l'arrivée tardive et âgée des résidents, donc de leurs familles. Les candidatures spontanées pour y siéger sont moins évidentes. Or, la continuité de l'activité du CVS est essentielle à son bon fonctionnement. Des solutions existent. Sans attendre une nouvelle élection, tous les trois ans ou tous les ans, on peut assurer le renouvellement régulier des membres du CVS. La loi concernant le CVS est suffisamment souple pour y parvenir.

Des recommandations

- Insister pour que les membres suppléants participent bien aux réunions du CVS.
- Désigner ou coopter de nouveaux membres en cours de mandat, lorsque la représentation se réduit, sans procéder nécessairement à de nouvelles élections.
- Inviter un ou des résidents et membres de familles à participer aux réunions du CVS. C'est une façon de les initier à ses travaux, de leur en montrer l'intérêt, et de les préparer à un éventuel remplacement.
- Inviter le fils ou la fille d'un résident élu pour faciliter son expression au cours de la réunion.
- Inviter des résidents et des familles à des commissions ou groupes de travail (restauration, animation, révision du projet d'établissement, etc)
- Repérer les familles les plus impliquées et soucieuses de la vie de l'établissement. Soit par leur présence très régulière, soit par leur participation bénévole.
- Repérer dans les ateliers ou groupes d'expression les résidents les plus actifs, soucieux du bien-être de tous.
- Demander conseil à l'animateur/trice ou au psychologue
- Organiser des réunions des résidents et des familles, ensemble ou séparés, selon le contexte, pour les sensibiliser à l'utilité du CVS.
- Encourager la poursuite du mandat d'un élu dont le proche vient de décéder, pour faciliter la transmission et sa succession.
- Préparer des listes de candidatures lors du renouvellement électoral, à partir des personnes impliquées.
- Inscrire dans le règlement intérieur de fonctionnement du CVS ces modalités.